

Synthèse des rapports d'évaluation

Lors de la réunion du Conseil d'Administration (ci après : CA) du 31 octobre 2005, étaient présentés les rapports des formateurs ayant participé à la session tenue du 29 août au 17 octobre 2005. Ces rapports présentant quelques divergences, il s'est avéré nécessaire d'en effectuer la synthèse que vous trouverez ci après.

Cette synthèse a été rédigée de façon à faciliter d'éventuelles et nécessaires décisions du CA quant aux activités et au fonctionnement ultérieurs de l'association.

1/ Remarque préliminaire :

1.1/ Les rapports présentés par les formateurs sont les suivants :

- « Bilan global session EGUEDI 2005 » par Véronique MONCORGE et Philippe CLARET (exposé et discuté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31-10-05)
- « Bilan session EGUEDI 2005 » par Michèle LASSIA ;
- « Bilan global » et « Bilan des modules » par André LAURENT.

1.2/ Les principaux points abordés par les rapports sont les suivants :

- Stagiaires et agences locales : inscription des candidats ; nombre et composition du groupe des stagiaires ; pré requis ; implication des agences et organismes locaux ;
- Intendance : locaux ; lieu d'enseignement ; « personnel » local ; téléphone et communications ; logement ;
- Cours et leur organisation : modules ; durée et période du stage ; organisation de la journée ;
- Formateurs : nombre ; profil des formateurs ; préparation des formateurs ; cohésion du groupe.
- Rôle du Conseil d'administration (définition des actions, contacts avec les autorités locales...);
- Suivi et pérennité de l'action d'EGUEDI.

1.3/ Les documents présentent de nombreuses similitudes et quelques divergences à clarifier. Ils évoquent des points positifs, et quelques aspects plus problématiques dont il convient de tirer une expérience pour les exercices ultérieurs.

2/ Synthèse des rapports :

2.1/ Stagiaires et agences locales :

Stagiaires : Les rapports mentionnent diverses difficultés liées à l'inscription des stagiaires : nombre, inscriptions de dernière minute, respect des prérequis définis par EGUEDI, etc...

Compte tenu du nombre de désistements en cours de stage (20 présents au début, 13 à la fin du stage), il ne paraît pas opportun de limiter les inscriptions de manière stricte et purement administrative ;

Par contre, il convient de mieux informer les stagiaires sur les conditions du stage et de se montrer plus stricts quant aux prérequis et exiger notamment une connaissance minimum de la langue française (à déterminer) et du terrain ;

Un mélange entre guides expérimentés et candidats guides semble souhaitable et enrichissant, l'expérience des uns bénéficiant aux autres. Les sessions d'EGUEDI constituant alors une sorte de lieu de rencontre et d'échange d'expériences entre guides qui auraient, en son absence, beaucoup de difficultés à se rencontrer, peut-être est-ce là une orientation à considérer en profondeur pour l'avenir...

Il faut enfin réfléchir à nouveau au sujet de l'Attestation de fin de stage.

Agences de voyage : Les professionnels du tourisme organisés (agences de voyage locales ou non) sont, dans un premier temps, les principaux bénéficiaires de l'action d'EGUEDI, celle-ci leur permettant d'obtenir à peu de frais un personnel de meilleure qualité. Dans ces conditions, il est important de mieux les responsabiliser et impliquer dans les actions de formation. Cela devrait être un objectif majeur de l'action d'EGUEDI pour 2006.

Organismes locaux : L'action d'EGUEDI doit pouvoir bénéficier à tous ceux qui remplissent les prérequis définis par le CA. Dans ces conditions, il est important de trouver sur place, pour relayer cette action, des partenaires aussi objectifs que possible. Notamment, aucun organisme ne doit être écarté *a priori* : il s'agit là de problèmes internes au milieu du tourisme local, qui ne doivent en aucun cas interférer avec l'action de l'association.

Il convient également d'insister, lors des contacts avec les partenaires locaux, sur le fait que les informations doivent être distribuées le plus complètement possible aux stagiaires présentés à la formation.

Un travail de sensibilisation des partenaires de la session 2005 devrait être entrepris à cet égard.

2.2/ Intendance :

Locaux : Malgré quelques divergences entre les rapports, il semble que la tenue des cours dans divers locaux de la ville d'Agadez (Office du Tourisme et Ecole Abzin) soit un système à conserver.

La gratuité de certains locaux est un critère de choix intéressant.

L'action d'EGUEDI, telle qu'elle a été entreprise en 2005, n'a pas reçu l'aval officiel des autorités nigériennes en matière d'enseignement. Il convient donc d'être extrêmement vigilants et les choix qui sont faits doivent autant que possible ménager les diverses sensibilités locales, surtout quand elles sont susceptibles d'apporter une aide matérielle ou logistique et permettent d'éviter de longues et coûteuses démarches officielles.

« **Personnel** » **local :** Le recrutement d'un cuisinier et la mise à disposition d'un taxi, pour la durée du stage, ont été appréciés par l'ensemble des formateurs. L'association doit veiller à ce que les personnes recrutées perçoivent un salaire au moins correspondant à la moyenne nationale. De même, EGUEDI devrait veiller à ce que les services demandés aux personnes recrutées leur apportent un petit « plus » financier par rapport à leurs activités habituelles.

Téléphone et communications : Les communications entre Agadez et la France sont chères et difficiles. Les formateurs doivent pouvoir aisément joindre, en cas de besoin : leurs familles ; les membres du CA ; l'ambassade de France à Niamey ; l'organisme chargé de leur rapatriement éventuel. EGUEDI devrait se donner les moyens de satisfaire ces besoins légitimes pour la session 2006.

Logement : Les trois rapports soulignent les difficultés de la vie sur place et la nécessité de disposer d'un maximum de fraîcheur pendant la nuit et pour les moments de repos (climatisation, sol carrelé, etc...) La difficulté des conditions de vie risquant de mettre en péril l'action sur place de

l'association, le prix de location ne doit être qu'un critère de choix de second ordre : EGUEDI doit impérativement se donner les moyens nécessaires pour offrir à ses formateurs les possibilités de récupérer physiquement entre les heures de cours.

2.3/ Cours et leur organisation :

Modules : Les auteurs des rapports proposent divers aménagements. Les directeurs d'agences et les stagiaires reconnaissent quant à eux le caractère complet de la formation.

D'une façon générale, il semble nécessaire de simplifier le contenu des modules de manière à mieux les adapter aux « capacités d'absorption » des stagiaires (limiter le contenu théorique ; mettre l'accent sur les aspects pratiques et l'action sur le terrain, notamment la randonnée chamelière de fin de stage ; partir, pour chaque matière, de ce que savent les stagiaires de manière à mettre en valeur leur potentiel) ;

Les sorties sur le terrain (dans la ville d'Agadez p.ex.) ont été appréciées ;

Les modules doivent pouvoir être repris par un autre formateur en cas de défaillance ;

Réfléchir à l'évaluation des stagiaires ;

Privilégier le travail de groupe ;

Réfléchir à l'opportunité de distribuer des documents de cours (forte demande des stagiaires) ;

Repenser la « rando chamelière » de fin de stage : elle semble nécessaire, mais demande plus d'investissement de la part des directeurs d'agences.

Durée du stage : Les rapports semblent diverger un peu sur ce sujet, certains étant plutôt satisfaits d'une durée de 7 semaines, d'autres la trouvant un peu longue et considérant que 5 semaines seraient suffisantes. Il convient que le CA réfléchisse de nouveau à ce sujet sur la base des éléments évoqués dans les rapports (notamment : longue période sans revenus pour les stagiaires ; possibilité de réduire la durée en simplifiant les modules).

Période du stage : L'ensemble des rapports évoque les difficultés dues au climat de la période d'août à octobre. D'une façon générale, les inconvénients de cette période (chaleur excessive, absence des directeurs d'agence, Ramadan cette année) paraissent l'emporter sur ses avantages (pas de pluie, disponibilité des stagiaires, avis favorable des directeurs d'agence). La tenue des cours pendant la saison chaude et sèche (mai, juin, juillet) est évoquée comme une possibilité à condition que les formateurs puissent bénéficier de logements climatisés. La réflexion devrait être reprise à cet égard.

Organisation de la journée : En raison des conditions climatiques, la journée de cours a été réorganisée en cours de session à la demande des stagiaires. Elle s'est finalement établie à un horaire allant de 8h à 13h en continu, qui semble avoir donné satisfaction.

2.4/ Formateurs :

Durant la session, les formateurs se trouvent profondément immergés dans un milieu qui n'est pas le leur, sous un climat difficile, avec une nourriture et des conditions sanitaires très différentes de ce qu'ils connaissent habituellement. Autant de facteurs entraînant une fatigue importante.

En raison de ces difficultés et de l'obligation qui en a résulté de rapatrier deux des formateurs avant la fin de la session, il faut considérer comme fondamentaux les éléments suivants : préparation physique et mentale des formateurs ; niveau de connaissance, de leur part, du milieu humanitaire ; aptitudes à la vie en groupe restreint constituant une minorité sociale et ethnique dans un milieu donné ; cohésion du groupe des formateurs ; préparation en commun des modules ; information quant aux conditions de vie sur place.

Par manque d'expérience, EGUEDI a commis des erreurs dans la plupart de ces points. Il s'agit maintenant d'en tirer toute l'expérience voulue afin que les résultats de ces erreurs ne se reproduisent pas lors de la session 2006.

Organiser une formation des formateurs paraît utopique en raison du coût élevé d'une telle opération. Il appartient au CA d'explorer d'autres possibilités, par exemple : exposé, par l'équipe de l'année X à l'équipe de l'année X+1 de l'ensemble des problèmes rencontrés ; participation des formateurs de l'année X à la rédaction des modules de l'année X+1 ; etc...

Les formateurs, mis à rude épreuve, doivent conserver toute leur énergie pour la réalisation des modules. Il est donc suggéré de conserver une équipe de 4 formateurs au minimum, à laquelle pourrait être adjoint un coordinateur mandaté par le CA et dont le rôle serait de soulager les formateurs de tout souci autre que la réalisation de leur(s) module(s).

Le rôle du coordinateur pourrait être défini comme suit : remplacer des formateurs en cas de problème ; assurer la cohésion du groupe des formateurs ; veiller aux besoins urgents éventuels des formateurs et des stagiaires ; superviser l'intendance au quotidien (approvisionnement, disponibilités du véhicule, ...) et régler les éventuels problèmes y afférents ; veiller aux rapports avec le « personnel » local ; représenter le CA pour tous les contacts locaux ; d'une façon générale, veiller au bon déroulement de l'action de formation.

2.5/ Rôle du Conseil d'Administration :

Dans ce domaine également, EGUEDI a commis des erreurs par manque d'expérience... Afin d'éviter que ces erreurs se répètent en 2006, le CA doit absolument définir précisément ses objectifs et les moyens qu'il compte utiliser pour les atteindre, ce qui n'a pas été réalisé en 2005.

Par ailleurs, il convient de réaffirmer que le CA est seul habilité à représenter l'association, à prendre des contacts officiels en son nom et à prendre toute décision concernant ses activités (voir également, à cet égard, la proposition faite concernant le coordinateur.)

2.6/ Suivi et pérennité de l'action d'EGUEDI :

Impact de l'action d'EGUEDI : Compte tenu des faibles moyens mis en œuvre, il est illusoire de penser mesurer l'impact de l'action d'EGUEDI sur le développement économique d'Agadez et de sa région. Dans ces conditions, les seuls critères permettant, à l'heure actuelle d'obtenir une appréciation de l'impact sont :

- le nombre des stagiaires présents au début et à la fin du stage (assiduité) ;
- l'impression (favorable en 2005) des formateurs quant au bénéfice retiré par chaque stagiaire en fin de stage ;
- l'impression (favorable en 2005) gardée par chacun des stagiaires en fin de stage ;
- l'impression (favorable en 2005) laissée par EGUEDI dans l'esprit des partenaires locaux.

Trois de ces quatre critères sont subjectifs et doivent donc être soumis à interprétation.

Pérennité de l'action d'EGUEDI : Il semble que certaines personnes d'Agadez pourraient d'ores et déjà avoir un profil susceptible de leur permettre de poursuivre l'action d'EGUEDI au-delà de la période prévue.

Il convient cependant de ne pas se précipiter dans ce domaine, et de prendre le recul d'une ou deux années supplémentaires.